

Journal de séance 35

le mercredi 8 mai 2013

10 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 35.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 36.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M<sup>me</sup> Shephard :

40, Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman ;

par l'hon. M<sup>me</sup> Stultz :

41, Loi modifiant la Loi sur l'arpentage.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 9 mai 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 28 puis projets de loi 31 et 8.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions du ministère des Transports et de l'Infrastructure, de celui des Services gouvernementaux et de celui du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

La séance, suspendue à 15 h 10, reprend à 15 h 15 sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. Betts assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. C. Landry reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 17 h 5 reprend à 17 h 10.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2013-2014  
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX	
Services généraux .....	9 454 000
Agence des services internes du	
Nouveau-Brunswick .....	26 337 000
Service Nouveau-Brunswick .....	23 806 000
Moins : crédits législatifs .....	53 000
Votés .....	59 597 000

---

FONDS DE ROULEMENT  
SOLDES MAXIMAUX

## STOCKS

Services gouvernementaux ..... 2 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants,  
ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés  
sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 8, 12 et 16

(7 mai 2013).

